

# NAO 2009 à EGT

## La CFTC signe l'accord

Au début des négociations, La Direction, sous le couvert de la maison mère, présente **des augmentations antisociales**, en régression de partout :

- Une augmentation générale au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de **1% au dessous de 30000 €** par an. Cela touche **6 salariés**.
- Une augmentation générale au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de **0.7% entre 30000 et 31500 €** par an. Cela touche **2 salariés**. Soit **11 %** des salariés.
- Une augmentation individuelle **non chiffrée** à la date anniversaire du contrat. (la CFTC rappelle que la date anniversaire a été supprimée quelques années avant, tellement c'était compliqué).
- Une mesure **individuelle supplémentaire de 1%** accordée généreusement pour les salaires inférieure à 31500 € soit pour **8 salariés**.

**Aucune mesure pour corriger les écarts de salaire homme/femme** (ne correspond pas aux salariés d'EGT d'après la Direction)

La CFTC et la CFDT quitte la réunion du 10 juin 2009 après avoir essayé **un refus définitif** sur leurs propositions.

- Le 11 juin 2009, reprise des négociations. La Direction augmente **généreusement** de **0.3%** les augmentations générales soit pour 8 salariés.
- Une proposition de la CFE-CGC, dictée vraisemblablement par la Direction, propose une mesure, cette fois sociale, de réduire la cotisation salariale du salarié de la mutuelle. La CFTC adhère à cette demande mais en complément de ses propositions.

La CFTC avait demandé tout en restant dans l'enveloppe fixée unilatéralement par la maison mère de **2% de la masse salariale**, d'après notre DAF :

- **La réintégration de la prime de performance** dans le salaire (celle-ci étant considérée par beaucoup de salariés et par la CFTC comme **une prime d'augmentation déguisée et prime de gueule**).
- **1,5 %** d'augmentation générale pour les salaires inférieurs à 40000 € soit **32%** des salariés.
- Une augmentation au mérite représentant le reste de l'enveloppe de **2%** soit une moyenne de **1.63% égal à 58,94 €** par mois en moyenne.
- Rétroactivité des augmentations au **1<sup>er</sup> janvier 2009**.
- **Un Véhicule par salarié** (Niveau 2) de DVS afin de se rendre en clientèle normalement.

Le 18 juin, la Direction revient au tour de la table avec un accord reprenant la **réduction de la cotisation salariale** de la mutuelle de **10% pour les salaires inférieure à 31500 €**

**Les trois syndicats s'insurgent** et demandent l'application de cette mesure à tous les salariés, acceptée pratiquement aussitôt par la Direction.

**Une dernière proposition de la CFTC** d'augmenter la tranche de salaire pour les 1% à 35000 € afin de toucher par une augmentation générale deux fois plus de salariés. La direction indique qu'elle doit refaire des calculs.

Le 18 juin est présenté au Comité d'Entreprise d'EGT, l'ultime proposition de la Direction qui reprend les 2 dernières demandes soit :

- **1.3% augmentation générale pour les salaires inférieure à 30000 €** avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2009**.
- **1% augmentation générale pour les salaires inférieure à 35000 €** avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2009**.
- **Augmentation au mérite correspondant à une progression moyenne en niveau de 2% à la date anniversaire du contrat et au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet pour 2009**.
- **Mesure individuelle supplémentaire correspondant à une progression moyenne en niveau de 1% pour les salaires inférieurs à 31500 € à la date anniversaire du contrat et au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet pour 2009 (avec une certitude que l'enveloppe sera entièrement distribuée aux salariés concernés)**.
- **La réduction de la part de la cotisation salariale de la mutuelle de 10% pour tous les salariés d'EGT représentant environ une augmentation supplémentaire de 0.45% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009**.

La CFTC reconnaît l'effort de la Direction malgré le retour à la date anniversaire pour les augmentations au mérite. Comme d'habitude, EGT se rapproche de plus en plus de la maison mère sans pour cela avoir tous les avantages de celle-ci.

**La CFTC signe l'accord salarial EGT pour 2009.**

# CFTC

**vous défendre comme Personne**

**A  
c  
c  
o  
r  
d  
s  
a  
r  
i  
a  
l  
2  
0  
0  
9**